

**Argumentaire ECONOMIQUE
des jardiniers des neiges de Gresse en Vercors
à propos du projet de prolongement raisonné du réseau de neige de culture sur
une partie de la piste des Chamois de Gresse en Vercors.**

Synthèse Pour / Contre :

	Pour	Contre
Pourquoi une dernière tranche enneigeurs sur la piste des chamois	Pour rentabiliser investissements précédents : la valeur de l'ensemble des équipements constituant la station > 5 M€	
	Pour garantir un enneigement sur piste principale aux clients avant leurs réservations 1€ forfait = 6 € dépensés dans la station	
Quels coûts pour les contribuables	60 % subventions département et région, de récupération TVA : à financer 288 K€	190 K€ de transformateur obligatoire
	60 % subventions département et région, de récupération TVA : à financer 228 K€ / selon durée du prêt de 12 à 36 € /an/foyer fiscal	520 K€ pour dernière tranche enneigeurs
	2020 budget exploitation équilibré sans subvention d'équilibre de la commune, et sur année précédente entre 50 et 100 000 K€ / an pour équilibrer c'est sur 981 foyers fiscaux 100 €/an alors que si la station de ski alpin fermait la valeur des biens immobiliers perdra au moins 30 % = plusieurs dizaines de K€ par foyer fiscal	Subvention d'équilibre du budget communal pour équilibre déficit d'exploitation
Neige de culture : fuite en avant ?	Avec 45 % du domaine couvert, les stations de moyenne montagne seront viables jusqu'en 2050 études scientifique INRAE	Modèle économique obsolète
Investir plutôt dans la diversification de la station 4 saisons	L'un n'empêche pas l'autre, le ski reste la locomotive qui justifie (centre exploitation du département, école 2 classes, garderie, caserne pompiers, magasins, restos, cinéma, piscine etc...)	
	178 emplois pendant la saison d'hiver auxquels il faut rajouter les activités liées aux locations des studios, gîtes... ménage, entretien par des artisans...	

SOMMAIRE

1/ Quel est l'objet de la dernière phase du projet d'équipement de la station ?.....	3
2/ Une dernière tranche d'enneigeurs pour finaliser un plan de modernisation et d'équipements antérieurs et pouvoir amortir sur la durée ces investissements :.....	4
3/ Quels sont les scénarios économiques ?.....	5
3/ A) Scénario 1 le statu quo qui conduira à la fermeture (prévisible) à courts termes :.....	5
3/ B) Scénario 2 la réalisation de la 3 ^e tranche et la pérennisation jusqu'en 2050 :.....	6
4/ Quel serait la charge de cette dette par foyer fiscale si le budget de la commune devait contribuer à l'équilibre de l'EPIC ?.....	8
5/ Le ski alpin et autres glisse par remontées mécaniques est - il encore suffisamment attractif pour investir encore ?.....	9
6/ EN CONCLUSION.....	9

1/ Quel est l'objet de la dernière phase du projet d'équipement de la station ?

Le projet global, qui englobe 3 tranches de travaux , a été initié par sa tranche 1 en octobre 2019 par la précédente municipalité. La tranche 1 concernait le remodelage et l'engazonnement de la piste des Chamois dans son étroiture. Cette tranche 1 n'était pas subventionné. Un prêt initial de la Régie municipale des remontées mécaniques pour un montant de 70 000 Euros prévu à cet effet, et transféré à l'EPIC en décembre 2020 par délibération du conseil municipal.

La tranche 2 concerne le changement du transformateur d'alimentation de l'usine à neige et des remontées mécaniques du pied de station (Téléskis : Blavet, Jardin d'enfants, Bessard 1 et 2, Pras 1 et 2, Tapis Age de glace, TS Blanchon, Maison du Grand Veymont, Garage dameuse et Chalet du Ski club, coffrets électricité), le montant total de cette tranche 2 s'élève à 190 000 Euros HT, subventionné à 30 % par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et à 30 % par le Conseil Départemental de l'Isère, soit au total pour un montant de 114 000 Euros.
Le reste à charge pour l'EPIC ou la Commune étant de 40 %, soit 76 000 Euros.

La tranche 3 concerne le prolongement du réseau d'enneigement de neige de culture sur une partie de la piste des Chamois s'élève précisément 520 000 Euros HT proposé au subventionnement à 30 % par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et à 30 % par le Conseil Départemental de l'Isère soit au total pour un montant de 312 000 Euros.
Le reste à charge pour l'EPIC ou la Commune étant de 40 %, soit 208 000 Euros.

Le montant global de subvention pour le projet des 3 tranches s'élève à 426 000 Euros.
Le montant global à charge de l'EPIC ou la Commune pour le projet des trois tranches 354 000 Euros.

l'avance de TVA de la tranche 1 & 2 & 3 est de 104 000 €. La TVA sera remboursée en N+1 à hauteur de 100 308 € donc reste à charge 3 692 € .

Reste à charge total pour l'EPIC ou la Commune pour les tranches 2 & 3 : environ 288 000 €.
Un nouveau prêt sera à contracté.
Total des prêts : 70 000 + 288 000 = 358 000 Euros

2/ Une dernière tranche d'enneigeurs pour finaliser un plan de modernisation et d'équipements antérieurs et pouvoir amortir sur la durée ces investissements :

Équipements	année	Montant en € TTC
Canon à neige + neige culture + éclairage pra	2001	182 000
Catex	2001	108 000
Dameuse KASSBORHER	2003	95 000
Travaux modelages pistes	2004, 2013	165 000
TK Blanchon	2002, 2004	209 000
Retenue colinaire 9 000 M3	2011	637 000
Neige de culture	2004	133 000
Modernisation usine de production (pompes, automatisations, etc)	2002, 2013, 2015	263 000
Borne automatique forfait	2011	30 000
Enneigeurs Blavet	2016	185 000
Tapis à neige	2013	110 000
2 nouvelles Dameuses total crédits bails (reste une seule annuité de 47 K€ en 2021).	2018	550 000
Réhabilitation maison du grand Veymont et poste de secours + Garage à dameuses	2013 – 2015	1 470 000
Réhabilitation télésiège	2017	
Remodelage piste Chamois	2020	70 000
Totale valeur des investissements ces 20 dernières années budget Remontées mécaniques 2018 (+ investissements communaux : retenue collinaire + garage dameuses et maison gd Veymont)		4 207 000 €

Il faut prendre conscience de la valeur du patrimoine public que représente l'ensemble des équipements qui constituent la station de ski alpin. En effet, si sur les 20 dernières années environ 5 M€ ont été investis dans cet outil, si il faut créer totalement la station comme nos prédécesseurs l'ont fait c'est environ 15 à 20 M€ d'investissements au total qui seraient à réaliser.

Les investissements réalisés ci-dessus nécessitent une exploitation pérenne des remontées mécaniques pour être amortis.

3/ Quels sont les scénarios économiques ?

3/ A) Scénario 1 le statu quo qui conduira à la fermeture (prévisible) à courts termes :

Scénario 1 pas de troisième tranche, un équilibre d'exploitation en dent de scie tributaire des aléas climatiques, à terme le risque de la fermeture de la station et une spirale infernale de dévalorisation du patrimoine public et privé :

L'hiver 2019-2020 est le bon exemple de ce qui pourrait se passer à termes sans la sécurisation de l'offre de neige pour le tourisme à Gresse en Vercors. Sans neige de culture sur cet hiver particulièrement doux, la station n'aurait pu ouvrir que 4 journées alors que grâce à la neige de culture elle a pu être ouverte sur les pistes équipées sur l'ensemble de la saison (alors que par exemple Lans en Vercors a ouvert puis été contraint de fermer).

Avant 2012 la participation (y compris participation investissements) du budget communale à l'équilibre du budget de la régie était en moyenne de 250 K€ /an.

Depuis 2012 cette participation a été réduite en moyenne à 100 K€ et aucune subvention d'équilibre n'est nécessaire pour la saison 2019-2020 le budget d'exploitation étant à l'équilibre.

Sur cette période, la régie d'exploitation des remontées mécaniques a été capable d'autofinancer le renouvellement de 2 dameuses (total 550 K€) et il ne reste qu'une annuité de 47 K€ à payer pour 2021.

La dette en cours de l'EPIC représente une charge annuelle de 32 000 Euros intérêts compris (actuellement jusqu'en 2035 - soit 2,5 à 4,5 % de chiffre d'affaires annuel.

Ainsi, la charge d'un nouvel emprunt de 358 000 € est tout à fait supportable puisque l'annuité correspondra à l'annuité des dameuses dont le remboursement aura pris fin en 2021.

Sans la sécurisation ou la garantie pour le touriste lorsqu'il réserve d'avoir un domaine skiable ouvert de haut en bas selon les saisons d'hiver, le taux de réservation, de fréquentation et d'achat de forfait sera en dent de scie.

Le risque porte notamment sur les vacances de Noël (souvent plus douces) où sans neige de culture, la fréquentation risque d'être moindre alors que les charges fixes restent les mêmes. Le remplissage des vacances de Noël permet d'assurer l'équilibre financier de l'exploitation des remontées mécaniques.

De même, le niveau de fréquentation sur les vacances de février (à 100 % ou en demi-teinte) conditionne la marge d'exploitation et la rentabilité.

Enfin, la concurrence des stations garantissant la skiabilité par un enneigement artificiel entraînera l'érosion progressive de l'image et de l'attractivité de la station et donc une réduction progressive de la rentabilité rendant de plus en plus impossible l'amortissement des investissements passés et l'équilibre annuel de l'exploitation.

Ce scénario n°1 n'est pas une fermeture immédiate des remontées mécaniques mais une non-décision correspondant à une dégradation progressive (anticipable) et à terme la certitude qu'il faudra constater que le modèle n'est plus tenable donc qu'il faut l'arrêter (à 5, ou 10 ans).

Les conséquences seront un gâchis d'argent public car la valeur patrimoniale de l'ensemble des équipements de la station dépasse les 5 M€ et en plus il faudra financer le démantèlement des remontées et la sécurisation de la retenue collinaire devenue inutile.

Un gâchis social puisque l'exploitation de la station c'est 450 K€ annuel de salaires directs qui ne seront plus versés sur le territoire et 178 emplois indirects qui seront menacés.

Un gâchis pour le tissu économique local (magasins, restaurants, entreprises) qui ont investi en comptant sur la fréquentation de la station de ski.

Une perte importante de la valeur des biens immobiliers (terrains, résidences principales et secondaires) qui perdront au moins 30 % = plusieurs dizaines de K€ par foyer fiscal

En conclusion le statu quo revient à programmer à court terme la fermeture (prévisible) de la station de ski alpin

3/ B) Scénario 2 la réalisation de la 3^e tranche et la pérennisation jusqu'en 2050 :

Scénario 2 réalisation de la troisième tranche, un investissement qui s'amortit sur plusieurs années, qui pérennise la station au moins jusqu'en 2050 et la valeur patrimoniale de l'équipement mais aussi des propriétés privées :

La réalisation de la troisième et dernière tranche d'équipement de la station permet de garantir la skiabilité sur la totalité du dénivelé et par conséquent de pouvoir entretenir et développer l'attractivité de notre village station.

Le meilleur remplissage qu'apportera cette "neige garantie" permettra de compenser la charge financière liée à cet investissement et surtout de pérenniser l'exploitation de la station ainsi que des investissements privés.

Pour rappel de l'argumentaire technique, la neige de culture résiste 50 fois plus à la température et abrasion parce que 4 fois plus dense. Donc cette neige permet de passer les épisodes de redoux mais surtout nécessite moins d'heures machine de travail que la neige naturelle donc des économies de fonctionnement et d'émission de CO2. Un bilan carbone a été réalisé par des experts techniques pour comparer l'exploitation de la piste des chamois sur une année et le déploiement des 9 enneigeurs permettra de diminuer l'émission de CO2 totale de 3 000 Kgs par rapport à la situation actuelle de 12 500 Kgs sur une année soit moins 24 % d'émission de CO2.

De même les économies d'heures machines pour cette piste permettront une économie annuelle de 15 K€ (toutes dépenses confondues y compris consommation énergétique supplémentaires pour ces 9 enneigeurs) par rapport à la situation actuelle (60 K€) soit – 25 %

Les 9 enneigeurs représentent seuls (sans phase 2 transformateur) un budget de 520 K€ HT subventionné à 60 % par Région et Département (TVA récupérée par l'EPIC l'année N+1).

Ainsi le reste à charge à financer par l'emprunt pour l'EPIC est de 228 K€.

Dans conditions actuelles faites par les banques à l'EPIC, pour financer ces 228 K€ sur 15 ans, l'annuité serait de 16 493 €.

Ainsi, l'économie d'exploitation (15 K€) apportées par le déploiement de ces 9 enneigeurs permettent d'autofinancer cet investissement (annuité de 16 K€ pour un prêt de 228 K€ / 9 enneigeurs).

4/ Quel serait la charge de cette dette par foyer fiscale si le budget de la commune devait contribuer à l'équilibre de l'EPIC ?

Le projet global, qui englobe 3 tranches de travaux, a été initié par sa tranche 1 en octobre 2019 par la précédente municipalité. La tranche 1 concernait le remodelage et l'engazonnement de la piste des Chamois dans son étroiture. Cette tranche 1 n'était pas subventionnée. Un prêt initial de la Régie municipales des remontées mécaniques pour un montant de 70 000 Euros prévu à cet effet, et transféré à l'EPIC en décembre 2020 par délibération du conseil municipal.

La tranche 2 concerne le changement du transformateur d'alimentation de l'usine à neige et des remontées mécaniques du pied de station (Téléskis : Blavet, Jardin d'enfants, Bessard 1 et 2, Pras 1 et 2, Tapis Age de glace, TS Blanchon, Maison du Grand Veymont, Garage dameuse et Chalet du Ski club, coffrets électricité), le montant total de cette tranche 2 s'élève à 190 000 Euros HT, subventionné à 30 % par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et à 30 % par le Conseil Départemental de l'Isère, soit au total pour un montant de 114 000 Euros.
Le reste à charge pour l'EPIC ou la Commune étant de 40 %, soit 76 000 Euros.

La tranche 3 (9 enneigeurs) concerne le prolongement du réseau d'enneigement de neige de culture sur une partie de la piste des Chamois s'élève précisément 520 000 Euros HT proposé au subventionnement à 30 % par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et à 30 % par le Conseil Départemental de l'Isère soit au total pour un montant de 312 000 Euros.
Le reste à charge pour l'EPIC ou la Commune étant de 40 %, soit 228 000 Euros.

Le montant global de subvention pour le projet des 3 tranches s'élève à 426 000 Euros.
Le montant global à charge de l'EPIC et la Commune pour ces trois tranches est 354 000 Euros.

Voici une évaluation par contribuable de Gresse en Vercors (si le budget communal devait contribuer à l'équilibre des comptes d'exploitation ce qui n'est pas le cas voir 3 /B)) :

- nombres de foyers fiscaux Taxe foncière bâtie à Gresse en Vercors : 981
- Pour rappel tous les propriétaires en résidence principal ou en résidence secondaire payent la taxe foncière.
- Pour rappel, à ce jour, une partie des foyers en résidence principale et la totalité des foyers en résidences secondaires payent la taxe d'habitation.

Petite simulation de calcul :

354 000 Euros pour les 981 foyers fiscaux

- si prêt sur 30 ans (2051) = 12,17 Euros / an / contribuable.
- si prêt sur 20 ans (2041) = 18,25 Euros / an / contribuable
- si prêt sur 10 ans (2031) = 36,5 Euros / an / contribuable.

5/ Le ski alpin et autres glisse par remontées mécaniques est - il encore suffisamment attractif pour investir encore ?

- Selon l'observatoire du DSF (Domaine skiable de France – syndicats rassemblant les 250 stations françaises), dans son rapport 2019 et 2020 des indicateurs et analyses :

Extrait « Pour 1 Euro dépensé en forfait de remontées mécaniques d'une station, 6 Euros supplémentaires sont dépensés par le client en station (commerce alimentaire et matériel de ski, restauration, bars, location de skis, logement, cours de skis, activités neiges, et autres) ».

6/ EN CONCLUSION

L'avis des jardiniers est le suivant :

Pour Gresse en Vercors , le ski alpin est une identité historique choisie, qui nécessite une forte attention car elle est pourvoyeuse d'avenir à moyen terme soit 2050, et pour protéger la station de manière raisonné, il est nécessaire de l'accompagner en optimisant le réseau de couverture du domaine skiable alpin par la réalisation du prolongement du réseau de neige de culture sur une partie de la piste des Chamois.

CULTURE DE LA NEIGE

&

NEIGE DE CULTURE